



Le Comité français de l'UICN dévoile ses recommandations pour le prochain Congrès mondial de la nature

Communiqué - 15 novembre 2023

Le Comité français de l'UICN, qui a réuni 200 représentants de ses organisations membres et experts au Congrès français de la nature 2023 à Fontainebleau, a célébré les 75 ans de l'UICN et lancé la mobilisation française pour le prochain Congrès mondial de la nature 2025. Il a proposé plusieurs projets de recommandations pour répondre à l'engagement d'inverser la perte de biodiversité avant 2030 et de mettre la nature sur la voie de la restauration.

Ce Congrès français de la nature, organisé à Fontainebleau, a célébré les 75 ans de l'Union internationale pour la conservation de la nature, créée en 1948. L'UICN est aujourd'hui la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature avec plus de 1 400 organisations membres et plus de 15 000 experts (biologistes, économistes, juristes...) présents dans 160 pays. Son expertise et ses recommandations ont fortement contribué à la prise de conscience mondiale quant à l'effondrement de la biodiversité et aux solutions à mettre en œuvre. Le Comité français de l'UICN rassemble le 2ème plus grand réseau de l'UICN dans le monde. Il décline la vision de l'UICN dans notre pays, celle d'« un monde juste qui valorise et conserve la nature », et apporte l'expertise française dans le réseau mondial.

Le Congrès a lancé la mobilisation française du prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se tiendra en octobre 2025 à Abu Dabi, après celui organisé à Marseille en septembre 2021. Plusieurs propositions de recommandations sur des sujets clés ont été présentées :

- Pour les aires protégées et l'atteinte de l'objectif de protéger 30% de la planète d'ici 2030, le Comité français de l'UICN recommandera des aires protégées plus efficaces, plus fortes, plus partagées, mieux suivies sur terre et en mer
- Pour les espèces, deux recommandations demanderont de renforcer la lutte contre le trafic par la sensibilisation et la formation de tous les acteurs et la mobilisation des outils juridiques au niveau international, et renforcer l'intégration de la préservation des espèces dans la création et la restauration du bâti.
- Pour les écosystèmes, des recommandations traiteront des forêts (prévention des risques associés aux pathogènes et ravageurs exotiques envahissants des forêts ; protection de la biodiversité des forêts urbaines ; préservation des sols forestiers), de la mer (définition et principes de l'économie bleue ; amélioration des connaissances et protection des écosystèmes de la zone mésophotique) et de la montagne (préservation des cours d'eau de tête de bassin versant)

- L'approche "une seule santé" sera soutenue, en s'inspirant des modes de vie et des connaissances traditionnels, pour une meilleure application du niveau global au local
- Dans le domaine juridique, le Comité français de l'UICN plaidera pour la reconnaissance accrue des droits de la nature et un 3ème pacte sur le droit de l'Homme et l'environnement
- Il demandera d'investir dans la culture naturaliste des nouvelles générations en valorisant les savoirs et savoir-faire traditionnels des communautés locales et autochtones des outre-mer, et d'appuyer l'éducation à la nature comme porteur d'un véritable projet de transformation sociale. D'autres propositions, intégrant les enjeux de nos outre-mer, seront formulées concernant les phénomènes d'échouage des algues sargasses dans les Caraïbes, la protection des ressources en eau douce des atolls, le développement de l'agroforesterie syntropique comme Solution fondée sur la Nature, ou le sauvetage du fleuve Maroni d'activités minières illégales hors de contrôle.
- Le Comité français de l'UICN demandera aussi le maintien de l'aide publique au développement dédiée à la préservation de la biodiversité ainsi qu'au soutien à la société civile, même dans des situations géopolitiques en tension dans le monde.
- Enfin, le Comité continuera de soutenir l'engagement des collectivités territoriales (budget vert, stratégies territoriales) et des entreprises (intégration de la biodiversité dans la chaîne de valeur des entreprises, application de l'approche « Nature positive »).

Ces propositions visent à répondre concrètement aux objectifs du nouveau Cadre mondial de la biodiversité et à renforcer les positionnements internationaux de l'UICN, pour qu'elle continue de jouer son rôle d'alerte et de force de propositions, célébré à l'occasion de ses 75 ans à Fontainebleau.

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 11 53 43